

**Commission : Discipline**

**Date : 07 mai 2025**

*Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.*

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	03 05 25	AS AIGRE	1 Match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 05 2025	35 €
D2	04 05 25	GSFP GOND PONTOUVRE	2 Matches de suspension	Art 5 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	05 03 2025	41 €
D2	04 05 25	GSFP GOND PONTOUVRE	2 Matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 03 2025	41 €
D2	04 05 25	OFC RUELLE	2 Matches de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 03 2025	41 €
D3	03 05 25	AS BRIE	2 Matches de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	05 05 2025	41 €
D3	04 05 25	AS VOEUIL	1 Match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 03 2025	35 €
D3	02 03 25	AC GOND PONTOUVRE	10 Matches de suspension + 3 mois de suspension par révocation d'un sursis	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 05 2025	400 €

D3	02 03 25	SC MOUTHIERS	1 Match de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 05 2025	35 €
D3	02 03 25	ASFC VINDELLE	20 Matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 03 2025	200 €
D3	02 03 25	USA MONTBRON	1 Match de suspension	Art. 4.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	03 03 2025	35 €
D4	04 05 25	FC ST-HILAIRE	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 05 2025	35 €
D4	04 05 25	FC HAUTE CHARENTE	2 Matches de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 03 2025	41 €

[Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

**Le Président : Marcel Buisson**

**La Secrétaire : Didier AUBIN**